

temps présent

Certaines économies
peuvent coûter cher p. 2, 3

Défendons
nos retraites! p. 4

infos

Laïcité
Le bac crucifié p. 3

personnels

Droit de retrait contesté
dans un collège de Galais p. 5

Orientation
COPs en voie d'extinction p. 6

Pas de postes,
pas de mouvement! p. 7

Souffrance
au travail p. 8

Stage technologie p. 9



culture p. 10

tribune libre

Ecole Emancipée p. 11

Unité et Action p. 11

vie du snes

Résultat des élections
à la CAA p. 12

édito

L'Education nationale est à un tournant : d'ici peu, tout ce en quoi nous croyons et pour lequel nous nous sommes engagés risque de s'écrouler.

Prenons le risque de plomber le début des vacances (trop longues vacances diront certains, y compris au PS?) par la litanie de ce qui nous tombe ou va nous tomber dessus :

- des missions et des métiers dénaturés : CPE, documentalistes, transfert de charges de COPSYS sur les profs principaux, affectations hors discipline, évaluation par compétences ;
- une charge de travail qui augmente (nombre de classes par enseignants, effectifs) pour **un salaire qui diminue pour la première fois depuis 1934**, de l'équivalent d'une journée par mois (si nous ne parvenons pas à mettre en échec la contre-réforme des retraites) ;
- un âge de départ en retraite repoussé pour un montant de pension qui s'effondre ;
- des étudiants lauréats des concours jetés à temps plein devant des classes, sans formation ;
- des précaires encore plus pressurés : refus de faire passer les contrats AED à 3 ans, utilisation d'admissibles aux concours pour faire des remplacements...

Heureusement, les mobilisations existent. **Dans tous les établissements, scandalisés par le sort fait aux jeunes recrues, les collègues refusent par écrit d'être tuteur** :

comment un (vieux) bambou, peinant déjà beaucoup à être son propre soutien, peut-il aider une (jeune) plante à s'extirper du béton qu'on vient de lui déverser dessus ? La lutte contre les suppressions de postes donne parfois lieu à des actions très dures, comme au lycée Fénelon de Lille cette année, en grève reconductible pendant plus d'une semaine ou à Châtelet Douai, Mousseron Denain... Le Réseau Education sans Frontières (RESF) continue la lutte au quotidien contre l'expulsion d'élèves sans papiers. Les taux de grévistes, s'ils ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances, ne sont pas négligeables, et il y avait dans le cortège du 27 mai et plus encore dans celui du 24 juin un petit air de 2003.

La bataille d'alors, perdue pour l'essentiel, a laissé place à une bien morne plaine. Mais, depuis, l'exaspération s'est accrue, devant les difficultés et devant le mépris (lire le dernier exemple en date, page 5, à propos du droit de retrait). Depuis, des luttes ont porté : **en 2006, le projet précarité-CPE a dû être retiré**. La rue, pour une fois, a gouverné. Avec le SNES, nous devons et pouvons mettre un violent coup d'arrêt à cette entreprise de destruction des services publics et imposer enfin notre conception d'une Ecole de qualité, offrant la plus haute qualification possible à tous les élèves, avec des personnels respectés et revalorisés. Avec la FSU, nous devons contribuer à construire le mouvement interprofessionnel indispensable pour gagner.

En avril, un volcan islandais défrayait la chronique. En septembre, réveillons le volcan de l'Education Nationale. Et que ce soit l'éruption de la fin !

Karine BOULONNE

Bonnes vacances à tous !

Grève dans tous les collèges et lycées
lundi 6 septembre

...TOUS EN GRÈVE!

LUNDI 6 SEPTEMBRE...

Certaines économies peuvent coûter cher...

PAR KARINE BOULONNE

Le gouvernement n'avait pas attendu « la crise » pour raboter les dépenses publiques et donner des gages fiscaux et budgétaires aux riches. Mais « la crise » - crise du capitalisme transférée aux Etats, divin cadeau de la Providence boursière aux politiques libérales -, lui donne une justification de « bon sens » pour amplifier sa politique : les caisses sont vides, il faut se serrer la ceinture ! Mais le « bon sens » a souvent tort...



Le dernier trimestre a été le théâtre d'annonces plus régressives les unes que les autres, tendant toutes à la réduction des dépenses de l'État.

Source principale d'économies dans l'éducation: les suppressions de postes. Le ministère a transmis aux recteurs des « fiches recettes » décrivant cyniquement comment y parvenir: en alourdissant les effectifs par classe, en fermant les petits établissements, etc. Au-delà, le ministère ne cherche même plus à faire illusion sur ses réformes: il explique aux recteurs comment les utiliser « au mieux » dans le cadre de la RGPP, prouvant qu'elles ont bien été commanditées dans l'unique but de supprimer encore plus de postes. Il fallait l'aveuglement obstiné du SE-UNSA et du GEN-CFDT pour tenter de donner des justifications pédagogiques à la réforme du lycée, par exemple, alors que sur le terrain, personne ne peut être dupe des intentions.

**Lecture d'été pour les recteurs :
« les suppressions de postes pour les nuls »**

La réforme du lycée, justement. L'inscription des élèves de 3^{ème} en 2^{ème} sera un premier ballon d'essai, beaucoup d'enseignants retiennent leur souffle car ils comprennent que l'avenir de leur discipline ou même de leur série est en train

de se jouer avec des dés pipés: rétention d'informations ou désinformation intentionnelle des parents de collégiens, proviseurs en tournée dans les collèges pour vendre leurs lycées, COPSYS tenus à l'écart, sectorisation revue à la dernière minute, fiche d'inscription oubliant de mentionner l'option facultative, intitulés nébuleux et peu attractifs pour certains enseignements d'exploration (ceux destinant aux filières STI notamment), aucune règle fixée pour déterminer quels élèves auront droit à l'enseignement d'exploration qu'ils auront choisi en cas de flux supérieurs aux estimations. Bref, pagaille en perspective et beaucoup de perdants à l'arrivée, et d'abord parmi les élèves.

Sacrifier les stagiaires : combien ça coûte ?

Autre source d'économies: jeter les stagiaires à à temps plein dans les établissements dès la rentrée. Dernière nouveauté dans ce dossier: les étudiants ayant passé le concours dans une académie n'ont plus de priorité pour y rester lors de l'année de stage. Il faut donc s'attendre à un chassé croisé d'étudiants contraints à déménager à leurs frais, quelques jours avant une rentrée lors de laquelle ils auront à faire cours à temps complet (ils attendront le 23 août pour savoir où ils sont affectés, et avec quels niveaux d'enseignement).

Les 6 premières semaines seront marquées par un « compagnonnage » étroit avec le tuteur (si certains acceptent de cautionner cette mascarade) sur lequel seront transférées toute la charge du travail et la responsabilité de la formation (au point que ce sera à lui de demander à l'inspecteur de venir pour titulariser - ou non - le stagiaire), alors que les précédents stagiaires étaient confrontés à différents regards, et donc différents avis.

Le succès de l'action de refus collectif du tutorat devrait conduire l'administration à exercer des pressions, à menacer, voire à pousser l'indécence à proposer une rémunération supplémentaire alléchante dans un contexte de baisse des salaires. Peu lui importe: le sacrifice des stagiaires lui permet de faire tant d'économies... Nous maintenons plus que jamais notre appel à ne pas se rendre complice d'un tel dispositif et à refuser d'être tuteur, mission qui ne fait pas partie de nos obligations de service et ne peut nous être imposée. Il ne faut pas céder à ces pressions!

**Salaires : travailler plus,
plus longtemps, pour gagner
beaucoup, beaucoup moins**

Nous subissons depuis plus de 20 ans une saignée de notre pouvoir d'achat: un certifié débutait au début des années 1980 avec 2.1

SMIC, contre 1.2 SMIC aujourd'hui, et ce n'est pas l'inadmissible nouvelle grille indiciaire proposée suite au recrutement au niveau master qui va inverser le cours des choses.

Le trop faible pourcentage d'augmentation des salaires « accordé » (peut-être ?) cette année encore par le gouvernement est bien inférieur à l'inflation, accentuant le retard pris.

En 2010, le gouvernement passe à la vitesse supérieure: pour la première fois depuis 1934, il est envisagé de baisser les salaires des fonctionnaires, et de façon conséquente ! En effet, à l'alignement du taux de cotisation pour les retraites, intolérable en soi sur le principe (59 euros en moins en moyenne, mais jusqu'à 100 euros en fonction de l'échelon et du corps), il faudrait ajouter le redéploiement de l'indemnité de résidence et du supplément familial, des catégories A de la Fonction publique vers les catégories C. Tant qu'à faire, pourquoi ne pas directement nous transformer en bénévoles ?

Le but est-il d'asphyxier les personnels pour les acculer pécuniairement, les forcer à prendre des heures supplémentaires et adhérer en apparence à des dispositifs dont tous savent pertinemment qu'ils ne sont que poudre aux yeux ? Ou bien s'agit-il de « rassurer les marchés », comme en Grèce ou en Espagne, en diminuant les dépenses publiques via la baisse des salaires des fonctionnaires, mais sans le dire ?

Retraites : mourir sur l'estrade ?

Allongement de la durée des études pour devenir professeur ou CPE, allongement de la durée de cotisation et recul de l'âge de départ à la retraite (double peine que ne subissent pas les autres peuples européens), suppression de la possibilité de prendre sa retraite après 15 ans de service pour les mères de 3 enfants... l'Éducation nationale est particulièrement visée par le projet de réforme des retraites dont le but est la diminution du montant des pensions (avec une entrée en fonction au mieux à 24 ans, il faudra impérativement finir à plus de 65 ans

pour toucher une retraite complète, avec des élèves qui ne vieillissent pas, eux !). Là encore, cette réforme est purement guidée par des logiques d'économies budgétaires (lire l'article de Karine Vanwynendaele, page 4).

Une nouvelle rectrice ou un chef d'entreprise ?

Les mesures précédentes semblent obéir à des logiques de « court terme » : râcler les fonds de tiroir pour faire des économies et plaire aux « marchés ». Mais l'idéologie de la casse de l'État est plus profonde et structurelle. Au cœur de cette utopie libérale : gérer l'État avec les mêmes mauvaises manières que les entreprises privées. Et justement... L'académie de Lille s'est dotée d'un nouveau recteur venant de Besançon, Marie-Jeanne Philippe, dont les maîtres mots sont « contrats d'objectifs » fixés pour chaque établissement et « rationalisation » de l'offre de formation (autrement dit, regroupements d'établissements - 4 seraient menacés dans le Pas-de-Calais suite à la suppression de la carte scolaire, les chiffres ne sont pas encore connus dans le Nord, mais des menaces planent sur Villeneuve d'Ascq). Un bras de fer va s'engager très rapidement entre deux conceptions : d'un côté, imaginer que l'école est une entreprise qu'il faut rationaliser par des économies d'échelle, des fermetures de sites, des fusions. Les élèves ? Les personnels ? Simples variables d'ajustement, ils s'adapteront ; de l'autre, considérer que l'École ne doit pas être gérée par ces méthodes – dont le privé a déjà goûté les délices – parce qu'elle est un service public nécessaire et indispensable à une société du XXI^{ème} siècle.

Il y a des économies qui coûtent cher : toutes ces mesures ne peuvent aboutir qu'à une dégradation du service public, et il est difficile de voir en quoi cela pourrait améliorer le fonctionnement de la société. Mais le pire n'est jamais acquis : **le gouvernement veut faire des économies sur notre dos ? Faisons-lui payer très cher ! Echéance de la facture : lundi 6 septembre 2010. Intérêts exigibles à compter du 7.**

Surveiller le Bac : un chemin de croix ?

Le recours à des institutions privées comme centre d'examen du baccalauréat 2010 a donné lieu à un certain nombre de dérapages. Dans le douaisis, l'institution Saint Jean s'est particulièrement illustrée.

L'accueil des candidats et des surveillants était mal organisé : listes pas toujours affichées à l'entrée des salles, un double étiquetage EAF (épreuve anticipée de français) / bac sur les tables ajoutant à la confusion pour les candidats, pas de secrétariat de bac, chef de centre invisible et apparemment suppléé par sa secrétaire... les collègues ont peiné à faire débiter les épreuves de philosophie à l'heure le jeudi.

Et, bien entendu, les salles étaient ornées de signes religieux. Cependant les collègues ont décidé dans un premier temps de ne pas intervenir afin de ne pas perturber les candidats qui avaient juste eu le temps de s'installer pour composer.

Ils sont néanmoins intervenus le vendredi avant les épreuves. Réponse de la direction ? Elle a fait demander aux collègues leur identité afin de les signaler au rectorat, avant de lancer pendant les épreuves un relevé nominatif de l'opinion des surveillants sur l'opportunité de décrocher les crucifix !

Le soir même, la direction de l'établissement privé faxait aux proviseurs du public son refus d'accepter les collègues du public pour les surveillances à compter du lundi matin en raison des « évènements graves » qu'ils avaient provoqués. Ce fut signifié aux collègues un peu estomaqués à leur arrivée le lundi par la secrétaire, laissant la surveillance aux seuls personnels de Saint Jean. La décision finale de la recteur de retirer les surveillants du public de l'établissement privé en question donne finalement raison à son directeur. Il a pu continuer à accueillir les élèves sans se conformer aux instructions de Chatel sur les signes religieux, instructions qu'il connaissait parfaitement, et sans garantir la surveillance plurielle dans l'établissement.

La sanction, qui reste à vérifier, de ne plus reconduire cette institution privée comme centre d'examen, n'a en rien réglé le problème : celui du comportement inacceptable de ceux qui prétendent assurer une mission de service public, sans en appliquer ni la rigueur, ni les règles de base en matière de neutralité.

Gilles Surplie

Réunions de rentrée :

- TZR : Lundi 30 août, 9h30, au siège du S3 (209 rue Nationale, Lille)
- Mobilisation-retraites : Lundi 30 août, 14h30, au siège du S3
- AG des S1 : Mercredi 8 septembre, 14h (pour le lieu, voir sur le site)

En septembre plus encore qu'en juin Défendons nos retraites !

PAR KARINE VANWYNENDAELE

**« Une réforme juste pour sauver les retraites par répartition »...
Le gouvernement ne recule pas devant le cynisme, quand son projet de réforme consiste à pressurer encore le travail et à favoriser les retraites privées pour compenser l'inévitable baisse des pensions entraînée par ses mesures.
Ainsi le capital veut continuer de s'engraisser sur le dos du travail...
Mais gare à la revanche ! Par delà l'été, le monde du travail saura poursuivre sa riposte en septembre.**

62 ans : travailler plus pour gagner moins !

Le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans (d'ici 2018 par augmentation de 4 mois par an à partir du 1^{er} juillet 2011) et le décalage d'autant de la date d'annulation de la décôte (67 au lieu de 65 ans) auront pour conséquence de nous faire travailler 2 ans de plus pour le même montant de retraite. Deux années sacrifiées au refus d'envisager d'autres solutions de financement, qui pourtant existent et seraient beaucoup plus indolores – pour les salariés. Dans les faits, cela aboutira souvent à une baisse des pensions, suite aux départs devenus « prématurés ». Par cette mesure particulièrement symbolique, le gouvernement remet en cause l'une des principales conquêtes sociales du XX^{ème} siècle.

Cotisations : sous la masque de l'équité se cache l'austérité !

La décision d'aligner progressivement les cotisations sociales des fonctionnaires (7,85% du salaire brut) sur celles des salariés du privé (10,55%) est une supercherie qui permettra à l'Etat d'économiser 3 milliards d'euros, sans rapporter un centime aux caisses de retraite et en faisant baisser les salaires des fonctionnaires de 3% environ. Ne pas toucher au *montant* des cotisations, tout en alignant leur *taux* sur celui,

plus élevé, du privé, cela signifie baisser le salaire. Cela revient à nous supprimer l'équivalent d'une journée de salaire par mois ! Et cela alors même que, depuis des années, le point d'indice augmente moins vite que les prix (0,5% peut-être cette année alors que l'inflation est annoncée à 1,2%). La réforme des retraites sert de paravent à une politique d'austérité qui vise à faire payer la crise aux fonctionnaires ! Le gouvernement choisit d'étaler cette mesure sur 10 ans, soit une baisse moyenne de 7 euros sur la fiche de paie de chaque mois dès janvier prochain et une baisse *supplémentaire* de même proportion tous les ans jusqu'en 2020 : pendant 10 ans, un salaire qui diminue *tous les ans* par rapport à l'année précédente... sauf franchissement d'échelon. Jusqu'à quand accepterons-nous que la carrière masque le recul de notre pouvoir d'achat ?

Quel « effort » pour les plus riches ?

Le gouvernement décide d'une légère hausse des prélèvements sur les revenus du capital et les plus hauts revenus. Un point de plus pour le taux d'imposition de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu (41% au lieu de 40% pour les revenus supérieurs à 69 783€ par an), légère hausse des prélèvements sur les plus-values et les dividendes... Ces mesures cosmétiques sont là uniquement pour faire croire que le gouvernement se soucie d'équité... sans toucher au bouclier fiscal et en faisant peser l'essentiel des efforts sur le monde du travail.



Pénibilité : Medef 1 – Syndicats 0

La pénibilité ne sera prise en compte ni dans sa dimension collective, ni dans ses aspects psychologiques : encore une victoire du Medef qui ne voulait pas entendre parler d'évaluer la pénibilité par métier. On voit s'éloigner encore plus la possibilité de faire reconnaître la pénibilité de nos métiers. La plupart des salariés du privé n'en bénéficieront pas non plus, ou au compte goutte.

Parents de 3 enfants, peau de chagrin

Le dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service dans la fonction publique est abrogé au 1^{er} janvier 2012. Les mères de 3 enfants à la date du 1^{er} janvier 2012 continueront à pouvoir partir au bout de 15 ans de service mais les règles de calcul seront modifiées pour toutes celles qui n'auront pas fait la demande de départ en retraite avant le 13 juillet 2010. A partir de cette date, le nouveau calcul fait perdre en moyenne 20% du montant de la pension.

Avec la complicité des médias qui annoncent en boucle des déficits abyssaux du système de retraite, le gouvernement refuse d'envisager d'autres pistes de financement pour dégager les ressources nécessaires : partager autrement la valeur ajoutée (les salaires ont perdu 10 points de PIB depuis 30 ans), augmenter les salaires et les cotisations sociales, élargir l'assiette de cotisations aux revenus du capital (dividendes, stock-options, intéressement...), revenir sur les exonérations sociales patronales (30 milliards par an).

Après les journées de grève et de manifestation du 27 mai et du 24 juin, la mobilisation doit se poursuivre et s'intensifier dès la rentrée de septembre pour faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de cette réforme.

Droit de retrait contesté au collège Martin Luther King de Calais « Education nationale » ou « Agence tous risques » ?

PAR GRÉGORIE FRACKOWIAK

Des enseignants du collège Martin Luther King (MLK) de Calais ont exercé leur droit de retrait du 26 avril au 6 mai dernier. Alors que le Comité hygiène et sécurité (CHS) du Pas-de-Calais en a reconnu la légitimité, Mme le recteur a décidé d'exercer des retenues sur salaire pour service non-fait.

Imaginez la scène. Un vendredi après-midi, deux « bombes artisanales » (acide + tessons d'aluminium), lancées de l'extérieur, atterrissent dans la cour de votre établissement lors de la récréation. Une surveillante, qui en a saisi une, échappe au pire car des élèves lui crient « lâche la, ça va péter ! ». Les deux engins explosent, deux surveillantes subissent une perte auditive reconnue par certificat médical. Le soir, des témoins (personnels et élèves), plusieurs fois menacés, sont invités par votre Principal à sortir par l'arrière de l'établissement. Pendant le week-end, selon la presse, trois autres « bouteilles » seraient retrouvées sur votre lieu de travail.

« Lâche la, ça va péter ! »

Le lundi matin, à votre arrivée, des collègues sont menacés par un des responsables présumé des jets de bouteille d'acide et un groupe de ses connaissances. A cette heure, aucune mesure conservatoire n'est encore décidée concernant les élèves soupçonnés. N'est-il pas envisageable alors que vous ressentiez, pour vous-mêmes, sur votre lieu de travail, un danger imminent pour votre vie ou votre santé ?

Ces événements ne sont pas fictifs. Ils ont amené des enseignants du collège Martin Luther King de Calais à exercer leur droit de retrait du lundi 26 avril au jeudi 6 mai. Ils ont reçu de nombreux soutiens dont celui, immédiat, du SNES.

L'établissement est classé « ambition réussite »,

situé au cœur d'un quartier populaire, le Beau-Marais, lui-même situé en Zone Urbaine sensible. C'est dire si nos collègues et leurs élèves y ressentent de façon aigüe la brutalité des retraits de moyens (enseignants, assistants d'éducation), et les effets de « l'assouplissement » de la carte scolaire.

Au mépris des textes

Dès le lundi matin, les personnels informent oralement leur chef d'établissement qu'ils exercent leur droit de retrait. C'est la seule démarche requise par le décret n°95-680 du 9 mai 1995. Une précaution n'étant pas de trop, ils informent également par écrit le chef d'établissement. Cependant, l'autorité administrative ne réunit pas le Comité Hygiène et Sécurité Départemental (CHSD) dans les 24 heures et aucune enquête immédiate n'est diligentée. Le chef de service ne prend pas de mesures particulières pour remédier à la situation. Le texte est pourtant clair : *« en cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser, le chef de service arrête les mesures à prendre, après avis du comité d'hygiène et de sécurité compétent réuni dans un délai n'excédant pas 24 heures »*. Devant l'absence de réponse, des personnels du collège, sur les conseils de la FSU, formalisent encore plus clairement leur droit de retrait par une déclaration écrite individuelle au plus tard le jeudi 29 avril. C'est la seconde fois en une semaine dans ce collège que des personnels signalent l'exercice de leur droit de retrait sans que le CHSD soit réuni dans les 24 heures !

L'IA droit dans ses bottes

Six jours plus tard, c'est enfin chose faite. Le SNES y nomme un expert pour expliquer la position des collègues de MLK ; l'IA explique qu'il ne reconnaît pas la légitimité du droit de retrait et qu'il ne bougera pas « d'un iota ». Le

quorum non atteint, le vote demandé par la FSU pour obtenir l'avis du CHS est reporté. Le 26 mai, l'instance peut enfin voter à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentées et reconnaît largement par 9 voix contre 5 qu'il y avait « un danger grave et imminent, entre le 26 avril et le 6 mai 2010 inclus, qui justifiait le droit de retrait des enseignants du collège MLK de Calais. »

Contestation de la légitimité de leur droit de retrait, non convocation immédiate du CHSD, volonté d'opérer des retenues sur salaire pour service non fait en dépit de l'avis du CHSD, les personnels du collège sont abasourdis par le sort réservé à leur réaction. Comment peuvent-ils y voir autre chose que de la défiance ? Malgré tout, certains d'entre eux ont entrepris une demande de recours gracieux auprès de Mme le Recteur. C'est l'occasion pour l'institution de sortir par le haut de cette situation. Résolument aux côtés des collègues de MLK, le SNES envisage toutes les solutions, y compris juridiques, pour défendre leurs droits. D'ores et déjà, un appel à souscription est lancé (voir modalités sur notre site).

Droit de retrait, un droit très encadré

Le droit de retrait s'exerce dans un cadre législatif très précis (articles 5.6 à 5.9 du décret du 28 mai 1982 modifié). Chaque situation est particulière. Il peut s'exercer lorsqu'un agent ressent un danger grave et imminent de nature à menacer sa vie ou sa santé. Il s'agit donc d'un droit individuel. Il sera contesté si le danger a clairement et définitivement disparu. L'employé qui pense être dans cette situation de danger, doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique, il est préférable de le faire par écrit et à l'IA en remplissant une page individuelle du registre du CHSD.

L'orientation dans l'œil du cyclone COPsys : espèce en voie d'extinction

PAR DIDIER PORTHAULT

D'un côté, on surcharge la barque des enseignants avec un travail pour lequel ils ne sont pas formés. De l'autre, on empêche les COPsys de faire leur métier et on change leurs missions. Le tout dans une volonté d'ouverture du « marché » de l'orientation. Défendre les COPsys, c'est défendre tous les personnels.

Le nombre de Conseillers d'Orientation Psychologues recruté est divisé par 5 depuis plusieurs années. Pour la rentrée 2010, ce sont près de 40 postes qui resteront vacants dans notre académie faute de recrutement suffisant de titulaires. Des contractuels, mieux payés grâce à l'action du Snes, seront sans doute recrutés mais sans formation adéquate. En ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur six le gouvernement a bien préparé le terrain pour réduire les missions des COPsys. Lors du dernier groupe de travail ce 18 juin, le Ministère a enfin jeté les masques et dévoilé ses inquiétants projets. Il s'agit bien de changer notre décret statutaire de 1991 et de réduire nos missions de conseillers d'orientation-psychologues au seul public d'élèves porteurs de handicaps ou primo-arrivants, de faire du COP un expert technique, éloigné des collégiens et lycéens, placé au service du chef d'établissement. Il s'agit surtout de réorganiser le réseau des CIO en vue d'une « labellisation » site par site qui entérinera l'ouverture du champ de l'orientation scolaire à la concurrence du secteur marchand et permettra de réduire le nombre de CIO. Cette transformation imminente de notre statut est une remise en cause dramatique du droit des jeunes au conseil en orientation scolaire et professionnelle. C'est la fin d'une conception émancipatrice du conseil en orientation.

Conseiller des élèves ou gérer des flux ?

L'entretien clinique d'orientation mené par le conseiller d'orientation psychologue apportait la garantie d'une écoute neutre et objective par un professionnel qualifié, s'appuyant sur un code de déontologie qui exige le respect du sujet et le refus de toute forme de manipulation. Le conseil en orientation devait contribuer à la réussite scolaire, redonner du sens aux apprentissages, devait aider à la construction d'un projet de vie, servir de levier pour le développement personnel en favorisant l'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes. Désormais, ce sont les enseignants qui devront prodiguer des informations et des conseils. Sans pouvoir hélas, bénéficier de l'expérience, du recul et des connaissances théoriques que les conseillers d'orientation psychologues accumulaient durant leurs 5 années de formation universitaire. Qui peut croire un seul instant que l'orientation scolaire en sera améliorée ? La gestion des flux d'élèves par contre pourra être pilotée plus efficacement par les autorités académiques qui pourront user de pressions discrètes pour tarir tel ou tel vivier de recrutements dans des filières jugées encombrantes. Les dirigeants d'entreprises

pourront enfin se livrer ouvertement à leur actions publicitaires dans le milieu scolaire pour continuer à recruter sans améliorer les conditions de travail, ni les salaires. Bientôt ce seront des coaches et des officines privées qui envahiront l'espace scolaire de leurs prestations clés en main.

Face à ces menaces inacceptables, la profession ne reste pas les bras croisés. Dès le 4 juin, plus de 800 collègues à travers toute la France se sont mobilisés. Ce 18 juin, répondant à l'appel national de leurs syndicats, les collègues étaient à nouveau dans l'action. Les Copsys de l'académie ont convergé sur la grand place de Lille pour manifester leur profond désaccord avec un projet de missions étriquées. Pour dire aussi leur exigence du maintien du réseau des CIO alors que le Conseil Général annonce son retrait et se prépare à renvoyer à l'Etat le financement de 13 CIO dans le département du Nord à la rentrée 2011. En attente du statut définitif du texte ministériel (simple circulaire ou décret refondant le statut de 1991 ?), seule la mobilisation vigilante de la communauté éducative, des parents et des élus, pourra éviter cette offensive revancharde contre le service public d'orientation de l'Education Nationale. Avec tous les autres personnels, les COPsys et DCIO seront en grève le 6 septembre prochain.



Mutations 2010

Pas de postes, pas de mutations !

PAR KARINE BOULONNE

Les FPMA (formations paritaires mixtes académiques) statuant sur le mouvement des personnels se sont déroulés dans un climat difficile : l'ensemble des commissaires paritaires a décidé de ne pas siéger le lundi 21 juin et de fournir ainsi un temps supplémentaire de réflexion au rectorat pour lui permettre d'examiner nos propositions d'améliorations du mouvement, utilisant les centaines de postes bloqués par la contre-réforme des stagiaires.

Le fait le plus remarquable de ce mouvement 2010 est qu'il n'y a plus de mouvement. La faute en revient à l'actuelle politique nationale de gestion des ressources humaines : malgré un recrutement très en deçà des besoins, 646 suppressions et 407 blocages de postes pour accueillir 407 stagiaires empêchent de muter, y compris de « gros barèmes » (reconvertis, agrégés...), sans parler de mesures de carte scolaire envoyées à plusieurs dizaines de kilomètres alors qu'un poste disponible dans leur commune a été bloqué.

Mutants forcés

Nous avons comptabilisé 2579 demandeurs certifiés, agrégés, CPE et COPSYS (-120). Parmi eux, 534 entrants et 178 mesures de carte scolaires (MCS) auxquels il faudrait ajouter des retours de congés parentaux et de congé longue durée pour avoir le chiffre total des participants obligatoires, chiffre en hausse et révélateur de l'état d'esprit actuel : c'est moins l'envie de voir ailleurs qui motive les demandes de mutations, et davantage l'impossibilité de faire autrement. Le projet tel qu'il a été diffusé 10 jours avant les commissions indique un taux global de satisfaction de 44,8 %, qui tombe à moins de 17 % si l'on ne prend en compte que les participants volontaires. Le plus faible taux, et

de loin, de ces dernières années. La discipline la plus touchée est sans conteste la physique chimie avec un taux de satisfaction de... 0,5 % (3 collègues obtiennent une mutation choisie) !

Un barème inadapté

Les premières analyses que nous pouvons faire du mouvement nous confortent dans notre critique du barème lillois :

- les 500 pts agrégés : cette bonification destinée théoriquement à permettre aux agrégés d'aller en lycée, sert avant tout à des agrégés... déjà en lycée ! Les chiffres parlent d'eux mêmes : sur 39 agrégés en collège qui demandent une mutation, 10 demandent un lycée alors que 38 agrégés déjà en lycée utilisent les 500 pts pour changer de lycée. Les chiffres montrent aussi que la bonification induit en erreur les agrégés qui se contentent plus que les autres de ne formuler que des vœux précis, ce qui les amène à partir davantage en extension : 31 sont dans ce cas, soit plus de 16 % de l'ensemble des extensions, alors qu'ils représentent 8,7 % des demandeurs.
- Les TZR : 13 % de ceux qui participent au mouvement (108 collègues) parviennent à obtenir un poste fixe, mais la discrimination établie entre TZR déjà dans l'académie - qui ont droit à des points - et TZR entrants et sans points aboutit à ce que 88 % de ces derniers obtiennent une ZR. Il faut également noter que l'académie comptera 302 TZR de plus en 2010-2011. Une chance de juguler les énormes problèmes de remplacement constatés cette année ? Non : 407 d'entre eux étant mobilisés pour le dispositif stagiaires, les difficultés seront encore plus importantes à la rentrée.
- Les points attribués pour enseignement hors discipline ont essentiellement été donnés en STI et en éco-gestion, disciplines dans lesquelles il n'y a pas de poste. Ils ne servent donc à rien, si ce n'est au rectorat, pour se prémunir contre un recours au TA de la part des personnels. Perdu : comme annoncé en avril, le SNES lance une action en justice contre ce dispositif illégal.

Plus de remplaçants... mais moins de remplacements

L'académie comptera 302 TZR de plus à la rentrée 2010. A priori, cela pourrait être une bonne nouvelle. En effet le nombre de remplaçants a baissé de 15% depuis 2 ans, chiffre qui ne rend pas compte des fortes disparités entre disciplines (-49% en anglais). L'administration aurait-elle entendu nos revendications ?

Première remarque : la plupart de ces nouveaux TZR sont des collègues contraints, pour éviter l'éloignement, de faire le vœu ZR : néotitulaires anticipant le manque de postes, TZR venant d'une autre académie et victimes de la discrimination imposée par le rectorat (les points TZR n'étant attribués qu'aux TZR de l'académie de Lille).

Deuxième remarque : la répartition des postes de TZR dans l'académie a été revue lors des mutations. Le rectorat a bloqué massivement la ZR Arras, préférant « abonder » celles de Béthune-Bruay ou de Douai-Valenciennes, et cela sans prévenir au préalable les candidats aux mutations. Pour le SNES, il s'agit de permettre une multiplication des affectations en zone limitrophe. Interpellée à ce sujet, la chef du Département des personnels enseignants (DPE) a répondu : « nous avons tout intérêt à affecter dans la zone, tant pour le collègue que pour l'administration ». Les affectations de l'année à venir permettront, à coup sûr, de le vérifier...

Enfin, 407 remplaçants seront mobilisés par le dispositif de « formation » des stagiaires pour le début d'année. Ce chiffre sera probablement revu à la hausse lorsqu'il s'agira de faire face à l'hécatombe attendue devant le traitement de cheval réservé aux stagiaires. Si certains collègues prennent la responsabilité de légitimer ce dispositif en acceptant de « tutorer », stagiaire et tuteur iront main dans la main durant les six premières semaines ; le TZR prendra en charge soit les classes du stagiaire, soit celle du tuteur. Le calendrier accompagnant cette circulaire précise que les TZR auront le droit de rentrer un jour plus tôt afin de mettre au point ces changements de classe et de cours ! Nous appelons les TZR à ne pas se rendre à cette « invitation » : n'hésitez pas à venir au SNES (209 rue Nationale, à Lille) le lundi 30 août (9H30/12H) pour discuter des modalités d'action face à cette nouvelle dégradation et plus largement pour faire le point sur les droits des TZR et les moyens d'action possibles.

Clothilde Dozier

Un stage syndical de la section académique Difficulté d'enseigner et collectifs de travail

PAR ROMAIN GÉNY

Christophe Hérou, professeur de SES à Angers et militant Snes, a animé un stage au collège Michelet (Lens) le 26 avril 2010. Mais c'est en tant que sociologue¹ qu'il intervenait pour un exposé suivi d'une discussion, sur le thème des « difficultés » d'être enseignant, avec une cinquantaine de collègues. Retour sur quelques idées développées lors de ce stage.

La difficulté, constitutive du métier

L'administration est de plus en plus prompte à stigmatiser des « professeurs en difficulté » qu'elle isole. Pourtant, la « difficulté » d'enseigner n'est pas un phénomène exceptionnel, elle est même normale : comme tout travail, enseigner amène le travailleur à faire face constamment à des problèmes qu'il doit résoudre. C'est aussi dans cette confrontation (et son dépassement) que naît le plaisir d'enseigner. C'est ce qui protège de « la routine », ce qu'il faut rappeler pour éviter les discours misérabilistes. Mais la difficulté ordinaire, qui donne du sens au métier que l'on exerce, peut parfois, et peut-être de plus en plus souvent se transformer en souffrance, en découragement, en impuissance à agir. Par quels mécanismes ?

Les lieux de la difficulté

Le développement d'une « société critique » déstabilise l'autorité classique de l'enseignant : celle-ci n'est plus évidente, il faut se justifier

et négocier en permanence (sur telle note, tel travail demandé...). Ce changement social profond, et irréversible, peut très concrètement mener à l'épuisement professionnel (sentiment de remise en cause incessante). L'épuisement, l'usure morale sont d'ailleurs la contrepartie d'un engagement individuel fort, typique des professions de relations de service aux personnes. L'enseignant, très engagé à ses débuts, peut finir par « ne plus y croire » tant le « rendu » paraît faible. Il peut aussi avoir le sentiment qu'on ne lui permet pas de faire du bon travail (les « moyens insuffisants » étant une façon de parler de cet « empêchement »). Mais la source de la souffrance professionnelle, comme ailleurs, se trouve principalement dans l'organisation du travail, c'est-à-dire les prescriptions de tâches et les définitions de pratiques « externes », sur lesquelles les enseignants perdent de plus en plus la main. La multiplication de tâches non-coordonnées menace la vie privée d'invasion par le travail. Le travail contraint « pur » (cours et réunions obligatoires), lorsqu'il s'alourdit (par exemple à cause de la diminution des horaires disciplinaires) a un fort retentissement sur le travail « contraint libre » (correction de copies, préparation de cours). Il diminue le temps de travail « libre » (documentation, lecture personnelle), ce qui peut être source de frustration. Ainsi, « le supplément devient la norme », et les enseignants sont amenés à se comporter en « bénévoles contraints ». Parallèlement, le « bon travail » est de plus en plus défini et imposé par une hiérarchie technocratique (via des procédés comme les livrets de compétence, et plus largement les ENT). Lorsque le travail n'appartient plus au travailleur... vous avez dit « aliénation » ?

L'enjeu du collectif de travail

Toute profession a généralement une définition de ce qu'est le « beau travail » et le « bon professionnel » : ces normes sont certes définies de manière large, mais c'est surtout le collectif de travail local qui peut les contrôler. Un collectif de travail fort, c'est-à-dire un ensemble de travailleurs organisé, conscient de ses intérêts, et capable de les défendre, constitue une ressource cruciale pour peser sur l'organisation du travail et faire disparaître les causes de souffrance. C'est en effet ce collectif qui peut agir pour contrer l'aliénation, imposer le « beau travail » comme étant le « bon travail », résister à la multiplication des tâches et à la prescription bureaucratique des pratiques.

Cette conclusion est bien évidemment fondamentale pour réfléchir sur l'action syndicale en la matière : les S1 ont un rôle déterminant pour faire vivre les collectifs de travail, et surtout les structurer autour des valeurs qui sont celles portées par notre syndicat (égalité, service public national, éducabilité universelle, amélioration des conditions de travail, etc.). Pourtant, dans le cadre d'une autonomie poussée des établissements et de la mise en place des conseils pédagogiques, il y a un risque que chaque collectif de travail local définisse des normes spécifiques, différentes d'un établissement à l'autre. L'action des S1, pour proposer mais aussi pour résister, est bien la clé de voûte de l'approche syndicale de cette question.

¹ co-auteur avec F. Lantheaume de *La souffrance des enseignants, une sociologie pragmatique du travail enseignant* (PUF, 2009)

Les enseignements du stage du 3 juin dernier

Technologie au collège

La nécessité de groupes à effectifs réduits

Les groupes ont quasiment disparu sauf sur le niveau 6^{ème} où ils sont prévus au B.O. En revanche, là où des « arrangements internes » peuvent encore le permettre, leur existence se fait parfois au détriment de l'horaire réglementaire élève. Cette situation, conséquence directe de la réduction des moyens, rend impossible la mise en place des nouveaux programmes. Comment aborder ces programmes avec 25, 28 voire 30 élèves ? comment mettre en place une démarche d'investigation dans ces conditions, qui plus est dans des salles trop petites et difficilement organisables en îlots ? Prévus en 6^{ème}, pourquoi les groupes ne le sont-ils pas pour les autres niveaux alors que la logique et l'organisation des programmes sont les mêmes ?

Technologie et sécurité

Rappelons qu'il est interdit de faire brancher ou débrancher des matériels électriques aux élèves, sauf hors tension. De plus, le professeur de technologie n'est pas habilité pour intervenir sur les installations électriques (armoire ou pupitre des salles). Toutefois, il doit s'assurer de la conformité et du bon état des prises, fiches et cordons secteurs. Enfin, il est également interdit d'utiliser tout matériel non conforme et, tout particulièrement, celui réalisé par un établissement d'enseignement, sauf respect des prescriptions réglementaires attesté par un organisme agréé.

Quant à l'utilisation du cutter pour des découpes, c'est une arme de 6^{ème} catégorie et l'un des outils les plus dangereux ; il est donc à proscrire de nos salles. Ne cédon pas à la tentation de prendre des risques personnels pour pallier le manque de moyens.

Réajuster la formation... et sur le temps de travail !

Les collègues réclament des exemples concrets de progression et de fonctionnement pour mettre en place les

nouveaux programmes. Les journées de réflexion, bien qu'indispensables, ne répondent donc pas aux préoccupations les plus urgentes.

On parle de plus en plus de créations de CARTEC (centres académiques de ressources technologiques) à la rentrée prochaine. Attention : le principe de fonctionnement de ces centres repose clairement sur le temps libre. Le Snes ne peut donc cautionner ce type d'initiative. La formation est un droit, n'enfonçons pas nous même un coin dans le peu de temps qu'il nous reste ! D'ailleurs, existe-t-il des CARMATHS, CARPHYS... ?

Affectation sauvage, reconversion et mutation

Les collègues de STI envoyés en collège pour y enseigner la technologie, loin d'être volontaires, se sentent tout aussi démunis que leurs homologues de technologie. Rappelons à cet égard qu'un TZR ne peut être nommé plus de 8h hors de sa discipline de recrutement.

Une reconversion en professeur de technologie est possible pour les collègues de STI. Cependant, les témoignages montrent que celle-ci est très souvent demandée pour éviter un enseignement en L.P. ou par dépit après de nombreuses années de galère.

Cette année, des enseignants de génie peuvent demander leur affectation en technologie collège et participer au mouvement à condition d'avoir six mois d'enseignement en technologie et d'accepter par écrit d'exercer à temps plein dans une autre discipline. Dans ce cadre, ils demeurent professeurs de génie. C'est un moyen pour l'administration de contourner le jugement du Tribunal administratif et de nommer un enseignant hors discipline sur 18 heures.

Willy Leroux,
Boris Duquesne,
Francis Lecher

AGRÉGÉS - CAPA HORS CLASSE 2010 : LES AVANCÉES DEMEURENT LIMITÉES

La CAPA a concerné les 1701 agrégés de notre académie du 7^{ème} au 11^{ème} échelon (1449 pour le secondaire, 252 dans le supérieur). Parmi eux, 352 collègues sont au 11^{ème} échelon, dont 150 avec 4 ans et plus d'ancienneté.

341 collègues sont proposés par l'académie de Lille à la CAP nationale où sera établie la liste définitive des promotions. Les interventions du Snes et de la FSU ont permis d'y introduire des collègues au 11^{ème} échelon avec 4 ans et plus d'ancienneté et des appréciations très favorables, mais écartés de la liste initiale des propositions en raison des conséquences sur leur barème d'un accès par liste d'aptitude ou d'un passage aux derniers échelons à l'ancienneté, faute d'inspections régulières.

Nous avons également permis l'amélioration du classement de plusieurs candidats et le rétablissement d'avis dégradés par rapport à 2009. Mais la nouvelle rectrice s'est montrée plus frileuse que son prédécesseur et a choisi le plus souvent de geler les appréciations.

Des réponses ont été apportées à deux des problèmes que nous soulevons depuis quelques années : la circulaire rectorale demande désormais aux chefs d'établissement de communiquer l'avis attribué à chaque collègue promuable ; le rectorat s'est aussi engagé à agir contre les retards d'inspection qui pénalisent le parcours de carrière des collègues concernés.

Mais des blocages demeurent. Près des 3/4 des collègues au 11^{ème} échelon n'ont pas d'avis « exceptionnel », même quand ils ont obtenu un avis très favorable du chef d'établissement et/ou de l'IPR ! Par contre, alors que la circulaire ministérielle propose d'attribuer 10 % des avis exceptionnels aux collègues n'ayant pas atteint le 11^{ème} échelon, l'académie triple ce chiffre. Ce choix exclut ainsi des collègues qui risquent de partir à la retraite sans cette promotion, alors que la qualité de leur engagement professionnel est reconnue par l'institution ! Il est vrai que ce choix a un intérêt financier pour le budget de l'Education nationale : moins de promus (seulement 130 dans notre académie en 2009), et parmi eux, beaucoup pour qui l'incidence financière sera nulle durant de longues années !

Nos interventions en CAPA ont contribué à faire mieux prendre en compte ces enjeux dans plusieurs disciplines, mais les retards s'accumulent en Sciences Physique, SVT, Eco-gestion et Mathématiques : les IPR continuent d'écartier des propositions assurées de conduire à une promotion lors de la CAPN, au nom de la reconnaissance du « mérite » d'autres collègues plus jeunes dont la très grande majorité ne sera pas promue !

L'action collective s'impose donc, tant au niveau de l'établissement pour obtenir une campagne de promotion transparente et efficace, qu'au niveau académique et national pour imposer de nouvelles avancées pour la revalorisation de nos carrières.

Noëlle CÉLÉRIER et Michaël COLIN

Compte rendu complet du stage : <http://www.lille.snes.edu/spip.php?article1858>

AGRÉGÉS

CONGÉS FORMATION : VIGILANCE !

L'équivalent de 72 mois de congé pouvait être attribué au titre du congé de formation professionnelle aux candidats agrégés pour l'année 2010-2011 : toujours insuffisant pour répondre aux attentes (les bénéficiaires en étaient à leur 4^{ème} ou 5^{ème} demande consécutive). Si les règles de classement des demandes pour examiner les candidatures n'ont pas changé, la volonté des recteurs de peser sur leur attribution s'accroît depuis 2008, à travers une attention accrue aux projets de formation.

Depuis deux ans, les candidats doivent justifier leur demande de congé en présentant leur projet de formation et leurs objectifs et nous avons découvert, lors de cette CAPA, que les corps d'inspection émettaient un avis. Ainsi, l'inspection d'anglais a émis 2 avis réservés et un avis défavorable, sans les justifier par écrit et sans pouvoir les éclairer lors de la CAPA (l'inspection d'anglais n'était pas représentée et le doyen des IPR ne disposait pas des éléments). Les collègues concernés ont-ils été sollicités avant avis ? informés de ces avis ? Nous avons dénoncé de telles pratiques et exigé plus de transparence et de la part de l'administration.

Nous considérons que le délai entre la candidature et la CAPA permet à l'administration de solliciter les candidats pour leur faire préciser leur projet de formation et éviter ainsi toute interprétation négative ou hasardeuse, comme ce fut particulièrement le cas pour deux des candidats susceptibles d'obtenir un congé cette année. D'ailleurs, sans notre intervention, une collègue se retrouvait sans le congé formation qu'elle demande depuis 4 ans, sous prétexte que l'administration pouvait lui proposer, à la place, un détachement dans le cadre de la loi sur la mobilité au sein de la fonction publique. Mais le rectorat avait négligé une étape : lui faire part de cette proposition alternative afin de recueillir son avis ! Il faudra néanmoins être très vigilant sur ce nouveau type de « proposition » lié à la « loi mobilité ».

Au final, aucun congé formation de plus de six mois n'a été attribué pour les agrégés, l'administration faisant le choix de répartir les 72 mois entre plus de demandeurs. Certains collègues risquent donc de renoncer à leur congé dans ces conditions. Le droit à congé formation souffrait déjà de la faiblesse des moyens alloués ; le voilà menacé d'arbitraire !

Michaël Colin

Théâtre : s'abonner en 2010-2011

Théâtre du Nord - Lille

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 12 euros par spectacle, pour la saison 2010-2011. Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement avant la fermeture d'été du théâtre, le 15 juillet. Cette année, il n'est plus nécessaire de disposer du tampon SNES sur votre bulletin d'abonnement ; il vous suffit de présenter votre carte d'adhérent au moment de retirer vos places ou d'envoyer la photocopie de celle-ci si vous envoyez votre bulletin d'abonnement par courrier.

Théâtre de La Verrière - Lille

28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille. Métro Gambetta ou République.

Le partenariat avec le SNES continue : les adhérents bénéficient d'un tarif réduit (10 euros par spectacle) sur toute la programmation sur présentation de leur carte syndicale.

Autour notamment de la société libérale et de sa crise, la programmation fait une belle place à des compagnies de la scène régionale comme celles des chercheurs de théâtre Olivier Chantaine ou Frédéric Laforgue. Bref, La Verrière et Dominique Sarrazin, c'est toujours la découverte ! Et vous pouvez même emmener vos élèves, le suivi pédagogique est assuré !

Théâtre de la Rose des Vents - Villeneuve d'Ascq

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES le « pass collectivités », soit 4 spectacles pour 40 euros.

D'autres formules sont proposées hors partenariat avec le SNES, comme le « pass découverte individuel » (trois spectacles pour 36 euros), ou le « pass individuel » (six spectacles pour 60 euros) et des carnets de 10 places à 100 euros et non nominatifs. Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES à chaque syndiqué qui nous en fera la demande. Le courrier est à adresser au SNES, Odile Deverne – Rose des Vents, 209 rue nationale, 59000 Lille, avec vos coordonnées.

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresser directement à la Rose des Vents. Boulevard Van Gogh - Métro Hôtel de Ville.

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager de nouveaux partenariats.

Tous ensemble contre l'austérité !

Casse des retraites, 45 milliards d'euros de réduction de dépenses publiques d'ici 2013, suppression de dizaines de milliers de postes dans les services publics, austérité salariale, Fillon, Chatel, Woerth et Sarkozy préparent une régression terrible pour les salariés, les retraités, la jeunesse, à l'instar de tous les gouvernements en Europe. Une régression sans précédent au nom des déficits publics creusés par la crise du système capitaliste.

Disons-le tout net : nous refusons de payer l'ardoise. Cette crise n'est pas la nôtre. Il n'y a aucune raison d'accepter quelque sacrifice que ce soit au nom des déficits « publics ». Les salariés, les retraités n'ont strictement aucune responsabilité dans les dettes de l'Etat.

Au-delà des plans de « relance » décidés par le gouvernement pour sauver la finance et les profits des grands groupes industriels de la faillite, la montagne de dette publique (pour laquelle les contribuables paient annuellement 41 milliards par an aux banques au titre des seuls intérêts !) est le résultat de 30 ans de chômage de masse, de salaires bloqués, de baisse continue des cotisations patronales décidée par les gouvernements successifs (30,7 milliards d'euros pour la seule année 2009 !), c'est-à-dire une baisse de notre salaire socialisé qui finance la sécu, nos retraites et les services publics.

C'est cette politique de soumission aux intérêts de la finance et du capital qui est seule responsable des déficits. Entre 1982 et 2007, la part des dividendes versés aux actionnaires est passée de 3,2 à 8,5 % du PIB pendant que celle des salaires passait de 70 % à 60 %, un vol d'environ 171 milliards d'euros par an, l'équivalent de plus de 21 fois le déficit de la caisse vieillesse en 2009, au nom duquel Woerth prétend légitimer la casse de nos retraites !

Face à cette véritable déclaration de guerre sociale, il nous faut jeter toutes nos forces dans la bataille avec tous les salariés du public et du privé pour imposer notre droit à la retraite à 60 ans après 37,5 annuités, avec un taux de remplacement de 75 %, le maintien du code des pensions, des six derniers mois, et le refus des augmentations des cotisations salariales.

Retraites, suppression de postes, réformes Chatel, il faut dès le 6 septembre engager la bataille, changer de braquet, dépasser les journées d'actions sans lendemain, entraîner tous les collègues pour une grève reconductible qui se généralise à tous les secteurs. Une grève générale, tous ensemble, pour refuser de payer leur crise !

Ecole Emancipée

Haro sur le SNES ?

Le SNES est clairement devenu l'ennemi à abattre dans l'Education nationale : il est vrai qu'un syndicat majoritaire et en capacité de mobiliser des professions durement matraquées constitue un obstacle pour un gouvernement prêt à tout. Il n'est ainsi pas anodin que **début juin une violente campagne médiatique anti-SNES** se soit déroulée sur le choix d'imposer les mémoires du Général de Gaulle dans le programme de littérature de TL, notre syndicat étant rendu responsable d'une pétition datant de janvier, alors qu'il n'en est ni l'initiateur, ni même un des signataires. De quoi faire presque oublier les « fiches suppressions » du ministre, donnant des recettes aux recteurs pour supprimer encore plus de postes.

De même, le flou le moins artistique est entretenu dans le cadre des discussions concernant les futures élections professionnelles (celles qui déterminent la représentativité des syndicats) : le vote pourrait être avancé, reculé, couplé (ou pas) avec d'autres élections... Bref, tout est fait pour tenter de nous mettre en difficulté dans leur préparation : **c'est en effet le SNES qui a le plus à perdre, en terme de place dans le panel syndical, mais aussi de décharges horaires pour fonctionner**. Il serait beaucoup plus facile pour le ministère d'avoir comme interlocuteurs le SE-UNSA ou le SGEN-CFDT ou d'être confronté aux cortèges de manifestants du SNALC. Mais le sujet qui va nous valoir à coup sûr le plus d'attaques frontales concerne le recrutement des nouveaux enseignants et CPE. La tendance Unité et Action a toujours milité pour une élévation du niveau de recrutement, gage pour nous d'être de véritables concepteurs de nos cours (et pas de simples exécutants recopiant un manuel scolaire), des professionnels plus affirmés en ayant une meilleure maîtrise des savoirs à enseigner, avec pour corollaire une revalorisation puisque l'indice de rémunération est lié

au niveau de recrutement exigé pour le concours. Pourtant, **rien ne nous convient dans la mastérisation qui nous est imposée** : ni la place et les exigences du concours, ni les contenus du master, ni la trop faible augmentation salariale, ni bien évidemment les conditions de mise en stage. Le ministère aurait d'ailleurs tout aussi bien pu affecter les stagiaires à temps plein en maintenant le recrutement à la licence. S'il a choisi de le lier au recrutement au master, c'est pour isoler le SNES. Et ça marche ! Certaines organisations syndicales ont commencé à faire notre procès (et celui de la tendance majoritaire), sans doute pour faire oublier leur rôle dans la mise en place de la réforme des lycées et du socle commun en collège, leurs compromissions dans d'autres dossiers comme celui de la déconcentration. A la rentrée, les mêmes nous accuseront sans doute d'avoir organisé le refus d'être tuteur (et tenteront désespérément d'en faire un moyen pour syndiquer les stagiaires). Ceux là font le jeu du ministère : pendant qu'on attaque le SNES, la destruction de l'Ecole continue ! Ils s'en rendront même complices en permettant que la mise en stage ait lieu et que ces conditions inadmissibles perdurent.

Unité et Action appelle à ne pas être dupe des faux procès faits au SNES, elle invite les syndiqués à poursuivre la résistance et à renforcer notre syndicat à la rentrée.

Si nous sommes la cible, c'est parce que nous sommes représentatifs, parce que nous parvenons à mobiliser... et que le gouvernement est aux abois. Ce n'est pas le moment de faiblir !

Unité et Action

ELECTIONS A LA C.A. ACADÉMIQUE DU SNES DE MAI-JUN 2010 : LES RÉSULTATS

Actifs

Nombre de syndiqués : 2940
 Nombre de votants : 782
 Blancs ou nuls : 20
 Exprimés : 762

• Ont obtenu :

Liste d'Union : 647
 Liste
 Ecole émancipée : 115

• Répartition des sièges :

Liste d'Union : 32
 Liste
 Ecole émancipée : 5

Retraités

Nombre de syndiqués : 327
 Nombre de votants : 120
 Blancs ou nuls : 3
 Exprimés : 117

• Ont obtenu :

Liste d'Union : 116
 Liste Ecole émancipée : 1
 • Répartition des sièges :
 Liste d'Union : 1

Composition de la nouvelle C.A.A.

Titulaires

Liste d'Union

BARON Agnès	Agrégé	Lycée Jesse de Forest	Avesnes-sur-Helpe	Histoire géo
BODET Gwenaëlle	CPE	Collège Sevigé	Roubaix	Education
BOULONNE Karine	Certifié	Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	Histoire géo
CAREMEL Jean-François	Certifié	Collège Bernard Chochoy	Norrent-Fontes	Histoire géo
COLIN Michaël	Agrégé	Lycée Marguerite de Flandre	Gondecourt	Mathématiques
COSTENOBLE Didier	Agrégé	Lycée Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq	Mathématiques
COURSELLE Nicole	Certifié	Collège Camille Claudel	Villeneuve d'Ascq	Lettres Modernes
DEJOURS Jean-François	Certifié	Lycée Condorcet	Lens	Philosophie
DENEUEGLISE Serge	Agrégé	Lycée Louis Pasteur	Somain	SVT
DEVERNE Odile	Agrégé	Lycée Lille Montebello	Lille	Lettres Modernes
DOOGHE Emilie	Certifié	Lycée Louis Pasteur	Hénin Beaumont	Documentation
DUCEPPE LAMARRE François	Agrégé	ZR Béthune		Histoire géo
DUFLOS Eric	Certifié	Collège Roger Salengro	St-Pol-sur-Ternoise	Lettres Modernes
DUMOULIN Samuel	Certifié	Collège Jean-Jacques Rousseau	Avion	Histoire géo
DUQUESNE Boris	Certifié	Collège du Pévèle	Orchies	Technologie
FILIPPI Florent	Certifié	Lycée Jean Lavezzari	Berck	Histoire géo
FLAMAND Christel	Certifié	Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-mer	Lettres Modernes
FROMENT Hélène	Certifié	Collège Terroir	Marly	Histoire géo
GAMBIEZ Gilbert	Retraité			
GENY Romain	Agrégé	Lycée Pablo Picasso	Avion	SES
HOCHART Frédéric	Certifié	Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	Electronique
LAUMENERCH Magali	Certifié	Collège Jules Verne	Maubeuge	Lettres Modernes
LECHER Francis	Certifié	Lycée Carnot	Arras	Génie Meca. Mainten.
LESTANG Philippe	Certifié	Collège Robert Schuman	Halluin	Education musicale
LOHAT Natacha	Certifié	Lycée Marguerite de Flandre	Gondecourt	Anglais
PERLOT Vincent	Agrégé	Lycée Paul Duez	Cambrai	Histoire géo
PIECUCH Catherine	Agrégé	Collège Georges Brassens	St Venant	Allemand
PORTHAULT Didier	Copsy	CIO	Calais	Orientation
QUETU Thierry	Certifié	Lycée Edouard Branly	Boulogne-sur-Mer	Mathématiques
SAUVAGE Hubert	Certifié	Lycée Henri Darras	Liévin	Philosophie
SURPLIE Gilles	Certifié	Lycée Albert Châtelet	Douai	SES
VANWYNENDAELE Karine	Agrégé	Collège Michelet	Lens	Histoire géo
RIEZ Bastien	Assistant d'éducation	Lycée Behal	Lens	Education

Ecole émancipée

ADAMS Raymond	Certifié	Lycée Mousseron	Denain	Anglais
BORTOLUSSI Sophie	Certifié	Collège Jean de St Aubert	Libercourt	Espagnol
DUVAL Séverine	Certifié	Collège Jean de St Aubert	Libercourt	Histoire géo
PERROT Juliette	Certifié	Collège Samain	Roubaix	Anglais
WATTEL Anne-Sophie	Agrégé	Lycée Mousseron	Denain	Lettres Modernes

Suppléants

Liste d'Union

LAUNAY Céline	Assistant d'éducation	Lycée Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq	Education
CULNARD Daniel	Retraité			
FRACKOWIAK Grégory	Agrégé	Collège Youri Gagarine	Montigny-en-Gohelle	Histoire géo
RIVOALLAN Stéphane	CPE	Collège Marguerite Berger	Pas-en-Artois	Education
ROILLET Juliette	Certifié	Lycée Valentine Labbé	La Madeleine	Anglais
SHIRLEY Maryline	Agrégé	Lycée Blaise Pascal	Longuenesse	Anglais
STREINGER Karine	Agrégé	Lycée Fénelon	Cambrai	Lettres modernes
WLODARSKI Jacky	Certifié	ZR Douai Valenciennes		Russe
CABOCHE Stéphanie	Certifié	Collège Bayard	Denain	Lettres modernes

Ecole émancipée

FRISON Frédérique	Certifié	Lycée Mousseron	Denain	SVT
-------------------	----------	-----------------	--------	-----